

L'Ordre des acupuncteurs **promoteur** du développement **durable** de la **santé**



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec, QC, G1A 1A4

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Maître Bernard St-Arnaud
Ministre de la Justice du Québec, procureur général du Québec,
Président du Comité de législation
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec, QC
G1V 4M1

Monsieur le ministre

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, Place D'Youville, 10^e étage
Québec, QC
G1R 5Z3

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Le président
Raymond Bourret, Ac., M.A.

Organigramme

PRÉSIDENT

Bureau
Huit administrateurs comprenant :
Six acupuncteurs dont :
Raymond Bourret, Président
Michel Perrier, Vice-président
Monique Gratton-Noël, Administratrice
France Laplace, Administratrice
Gilles Poulin, Administrateur
Pascale Tremblay, Administratrice

**Deux administrateurs nommés par
l'Office des professions du Québec dont :**
André Bigué et Claude St-Cyr

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Administration
Personnel du bureau
Directeur général et conseiller juridique
Adjointe au directeur général
Secrétaire-réceptionniste
et commis comptable
Préposée à la formation continue
et aux communications

LES COMITÉS

Action sociale
Arbitrage des comptes
Communications
Conseil de discipline
Admission
Formation continue
Formation initiale
Inspection professionnelle
Jeunesse
Organisateur du congrès 2014
Révision - admission
Révision - syndic
Scientifique
Formation universitaire
Service des enquêtes : Syndic, exercice
illégal, service de renseignements
et de liaisons

Rapport du président



Monsieur le ministre

Vous trouverez dans les pages qui suivent le rapport annuel de nos activités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. L'Ordre des acupuncteurs est fier du chemin accompli depuis sa fondation relativement récente, en 1995.

La brève histoire de l'acupuncture au Québec

Le Québec fit figure de pionnier en 1977 lorsque l'Assemblée nationale modifia la loi médicale pour autoriser la pratique de l'acupuncture par les non-médecins. Il continua d'innover lorsqu'en 1986 il adopta le premier règlement sur l'acupuncture et détermina un programme du ministère de l'Éducation que nous jalouse encore la grande majorité des pays occidentaux. Le Québec fut aussi la première juridiction en Amérique du Nord, voire en Occident, à accorder un ordre professionnel aux praticiens des méthodes traditionnelles chinoises et orientales (MTCO).

C'est fort de cette expérience que l'Ordre des acupuncteurs s'est impliqué, avec ses partenaires canadiens, dans la définition des compétences propres à la discipline. Un tel exercice n'avait jamais été réalisé auparavant. Le fruit de ce travail fait désormais référence et l'expertise de l'OAQ en la matière attire les regards de la communauté internationale. La Fédération nationale de médecine traditionnelle chinoise — France vient d'ailleurs d'adopter notre Polygramme de compétences comme référence pour l'ensemble de ses institutions affiliées.

L'axe de notre orientation stratégique

Notre profession évolue désormais à un rythme soutenu. Les autres modalités thérapeutiques de la MTCO que sont l'herboristerie, le massage et le Qi Gong thérapeutique et l'alimentation dite énergétique, font désormais partie du champ d'exercice d'un nombre de plus en plus important de professionnels. De plus en plus d'États, reconnaissant la pertinence de ces approches, offrent désormais l'encadrement réglementaire requis pour en assurer un exercice où la protection du public est prise en compte, notamment, tout près de nous, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Fort de son expertise et préoccupé par le bien-être et la protection des clientèles concernées, l'Ordre des acupuncteurs a placé au premier plan de ses orientations stratégiques l'élargissement de sa compétence pour encadrer adéquatement toutes ces modalités de la MTCO.

Une mise à jour de notre réglementation

Les enjeux que soulèvent ces nouveaux développements nous conduiront, dans un avenir rapproché, à solliciter une actualisation de notre réglementation. À cette fin, nous entreprendrons une série de consultations auprès des ordres de la santé et de l'Office des professions dans le but avoué de bénéficier de leur expérience, de recueillir leur avis, de respecter leur expertise et ainsi nous assurer de préserver les relations que nous espérons déjà harmonieuses avec nos partenaires du monde professionnel.

La reconnaissance et le développement de champs d'exercice particuliers, l'inclusion dans la couverture réglementaire des autres modalités thérapeutiques de la MTCO, l'évolution de notre réglementation pour l'harmoniser aux modifications naturelles tant du milieu que de la discipline, voilà certains des points dont nous voudrions discuter avec nos partenaires avant de vous soumettre un projet de modification réglementaire.

Nous identifions déjà plusieurs solutions relativement aux objectifs de formation qui s'associent à notre démarche. Un des préalables essentiels à notre développement demeure cependant toujours probléma-

tique, celui de la formation de chercheurs de souche, c'est-à-dire ayant un parcours épistémologique où prévaut le cadre théorique et conceptuel propre à la MTCO. L'accessibilité à des programmes post-gradués en MTCO dans les universités québécoises s'avère essentielle.

Promoteur du développement durable de la santé

Les acupuncteurs sont de plus en plus identifiés comme des partenaires de la santé, notamment grâce aux résultats des quelques recherches publiés à ce jour, mais aussi et surtout grâce à la reconnaissance par les divers professionnels de la santé de leur savoir faire spécifique et ce sur la foi de leurs résultats cliniques probants.

La MTCO est porteuse d'une vision de la santé où le curatif et le préventif s'allient. C'est en ce sens que l'Ordre des acupuncteurs s'identifie, dans les démarches qu'il annonce ici, comme un promoteur du développement durable de la santé et qu'il entend faire connaître les principes et pratiques qui sous-tendent ce que la tradition dont nous nous inspirons nomme à juste titre « L'art de nourrir la vie ». Cette vision de la santé est centrée sur un humain en lien systémique avec son contexte et que nous concevons dans l'ensemble de ses dimensions.

Des acteurs modestes du système

C'est bien entendu au rythme que nous permettent nos ressources modestes que nous nous engageons dans ces diverses démarches. Soumis aux mêmes exigences que l'ensemble des ordres par la multiplication des charges que les transformations sociales rapides et profondes auxquelles notre société est confrontée, les ordres dont les ressources demeurent restreintes, dont nous sommes, doivent déployer des trésors d'imagination pour suivre la cadence.

Il nous apparaît primordial, pour assurer une homogénéité dans la capacité de réponse des acteurs du système professionnel face aux nouveaux défis qui leurs sont proposés, qu'un accès équitable à des ressources suffisantes soit prévu et qu'une réflexion en ce sens soit initiée le plus rapidement possible.

Prix mérite et Prix hommage

Lors de notre assemblée générale annuelle, nous avons souligné l'apport exceptionnel de deux de nos membres. Madame Johanne Vincent, Ac., LL.M., présidente de notre comité d'inspection professionnelle et du forum de l'inspection au CIQ, s'est vue décerner le prix mérite du CIQ.

Madame Lyliane Chauvin, Ac., présidente des comités organisateurs des congrès présentés par l'Ordre depuis sa création et reconnue comme une actrice majeure du développement de la profession, s'est, quant à elle, vue décerner le prix hommage de l'Ordre.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre plus haute considération

Le président

Raymond Bourret



Madame Johanne Vincent, Ac., LL.M., recevant le prix mérite du CIQ des mains de monsieur François Renauld, FCPA, FCMA, président de l'organisme.



Madame Lyliane Chauvin, Ac. recevant le prix hommage de l'OAQ des mains de monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A., président.

Rapport du secrétaire général

Liste des employés permanents de l'Ordre et leur titre

Directeur général et conseiller juridique :	Maître François Houle
Adjointe au secrétaire général :	Madame Sophie Savoie
Secrétaire réceptionniste et commis comptable :	Madame Nicole Ouellette
Préposée à la formation continue et aux communications :	Madame Liette Baillargé
Président :	Monsieur Raymond Bourret, élu au suffrage des administrateurs élus, entrée en fonction août 2009.

Administrateurs élus au suffrage universel des membres :

Laurentides

Vice-Président, Monsieur Michel Perrier, Ac.
Entrée en fonction : août 2009
Élu

Montréal

Madame France Laplace, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011
Élue

Montréal

Monsieur Gilles Poulin, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011
Élu

Centre-du-Québec, Mauricie, Nord du Québec

Madame Monique Gratton-Noël, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011
Élue

Montérégie, Estrie

Madame Pascale Tremblay, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011
Élue

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Monsieur André Bigué
Entrée en fonction : décembre 2011

Monsieur Claude St-Cyr
Entrée en fonction : mai 2011

Tableau des membres		
		Nb.de membres
Membres inscrits au 31 mars 2012		773
Répartition		
Région administrative		
	Bas Saint-Laurent	18
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	16
	Capitale-Nationale	74
	Mauricie	17
	Estrie	26
	Montréal	249
	Outaouais	23
	Abitibi-Témiscamingue	10
	Côte-Nord	0
	Nord-du-Québec	0
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7
	Chaudière-Appalaches	22
	Laval	34
	Lanaudière	43
	Laurentides	64
	Montérégie	152
	Centre-du-Québec	8
	Hors du Québec	10
Sexe		
	Homme :	240
	Femme :	533
Classe des membres établie aux fins de la cotisation (date de leurs versements : 1 ^{er} avril 2011)		
Régulière :	877.84 \$	743
Maternité :	438.92 \$	20
Hors Québec :	292.61 \$	10
Radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle en vertu de l'article 86 L, i :30		30
Permis délivrés conformément à l'article 40 du Code des professions		40

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

Demandes		Reçues	Acceptées	Refusées
Permis temporaires – Charte de la langue française, art.40		1	1	0
Permis restrictifs temporaires	Reconnaissance d'une équivalence	1	1	0
	Autorisations légales d'exercer hors Québec	0	0	0
Permis permanents spéciaux		0	0	0
Permis temporaires spéciaux		2	2	0

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation et l'émission de permis temporaires

Cette année, nos efforts se sont poursuivis afin de consolider les nombreuses actions entreprises les années antérieures. Sur le plan de la mobilité interprovinciale, nous avons participé à la mise sur pied d'un projet visant la rédaction d'un examen d'admission national, de concert avec les autres provinces règlementées: la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et Terre-Neuve et Labrador.

Ce projet devrait éventuellement permettre aux candidats formés à l'étranger ne se qualifiant pas sur simple analyse de dossier à l'obtention de l'équivalence de diplôme ou de formation, d'avoir accès à des examens plus rapidement et à moindre coût lorsque cette dernière alternative s'avère la seule possible.

Nos efforts se sont aussi poursuivis sur la rédaction de guides et de procédures permettant de clarifier et de simplifier le processus d'admission et d'en communiquer clairement les diverses exigences et étapes aux candidats au permis d'exercice. Ces guides et procédures sont actuellement à l'étape de l'adoption par le Conseil d'administration et devraient être rendus disponibles au courant de la présente année sur notre site Internet ou par la poste.

Les activités du Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Ci-après un résumé des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Le Conseil d'administration a tenu 5 réunions ordinaires et une assemblée générale annuelle, tenue le 9 septembre 2011. De ces réunions, 90 résolutions ont été adoptées.

Principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre

Réunion du Conseil d'administration du 20 mai 2011

Résolu d'adopter le procès-verbal amendé de la séance du 25 février 2011.

Résolu d'intenter des poursuites pour exercice illégal de l'acupuncture dans trois dossiers.

Résolu d'approuver le projet de formation en pédiatrie avec le formateur Alex Tiberi, conditionnellement à l'obtention de l'équilibre budgétaire.

Résolu d'approuver le projet de formation en Qi Gong du rayonnement intérieur avec le formateur Sean Laflamme, conditionnellement à l'obtention de l'équilibre budgétaire.

Résolu d'approuver le projet de formation en acupuncture faciale esthétique avec la formatrice Mary-Elisabeth Wakefield, conditionnellement à l'obtention de l'équilibre budgétaire.

Résolu d'approuver le projet de formation sur les points de Maître Tung, 2^e niveau, avec le formateur Michael Chung, conditionnellement à l'obtention de l'équilibre budgétaire.

Résolu d'approuver le projet de formation sur les 5 aspects du Shen avec la formatrice Martine Migaud, conditionnellement à l'obtention de l'équilibre budgétaire.

Résolu d'approuver le projet de formation longue Qi Gong et textes chinois, avec la formatrice Martine Migaud, conditionnellement à l'obtention de l'équilibre budgétaire.

Résolu de reconnaître aux fins de la DFCO les heures de formations faites auprès du CIQ dans la catégorie des heures libres, dans la rubrique Pratique professionnelle, aspects règlementaires du Plan de formation, et ce au ratio d'une heure reconnue pour chaque heure assistée, jusqu'à un maximum de 30 heures par période de référence.

Résolu d'accorder une dispense de formation continue au prorata de la durée du congé, soit pour un an, pour certains membres en congé de maternité. Les personnes bénéficiant de cette dispense voient de ce fait l'exigence de 60 heures sur la période de référence de trois ans pendant laquelle le congé de maternité est pris, réduite à 40 heures, comprenant un minimum de 20 heures accréditées et un maximum de 20 heures libres.

Résolu d'accorder une dispense au prorata de la durée du congé de maladie prescrit par le médecin traitant à trois acupunctrices.

Résolu de refuser la demande de modification proposée par un membre au motif que les heures d'enseignement sont des heures de travail au même titre que les heures de travail clinique.

Résolu de refuser la demande des enseignants du Collège de Rosemont et de ne pas reconnaître d'une manière plus particulière les heures de supervision de stage clinique aux fins de la DFCO.

Résolu de restreindre la possibilité d'étude de la pharmacopée locale telle que spécifiée dans la rubrique « Pratique professionnelle, Disciplines connexes, Pharmacopée traditionnelle orientale et locale » en y adjoignant l'obligation que la pharmacopée locale soit vue en lien avec le modèle de la MTC, et non en fonction du modèle des traditions occidentales et de modifier le guide à l'intention des membres en conséquence.

Résolu de modifier le tableau de pondération des activités reconnues aux fins de la DFCO pour ajouter, dans la catégorie des heures libres, à l'item « Lectures, audition et visionnement avec résumé », le travail effectué en rencontres de discussion et de modifier le guide à l'intention des membres en conséquence.

Résolu d'accorder l'équivalence d'heures accréditées à la formation *The Revolutionary Practice of Mind Body Medicine*.

Résolu d'accorder l'équivalence d'heures accréditées à la formation en herboristerie chinoise dispensée par le Blue Poppy Institute.

Résolu de nommer messieurs Michel Perrier (délégué substitut) et Gilles Poulin (délégué) à titre de représentants de l'Ordre au sein du CIQ pour l'exercice 2011-2012.

Résolu d'aller de l'avant dans le projet de collaboration entre le Collège de Rosemont et l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour le programme universitaire et de mandater le président pour convoquer une réunion du comité de formation et de préparer un argumentaire en support de cette démarche.

Résolu de mandater Me Jean Leduc afin de procéder à la rédaction de projets de contrats pour les fournisseurs de l'Ordre.

Résolu d'autoriser que soit inclus dans l'enseignement du Tuina en formation continue, des formules de pommades et liniments à base d'herbes et que les mesures de sécurité relatives à leur utilisation soient publiées et remises aux étudiants.

Résolu

1. que l'Ordre des acupuncteurs du Québec participe comme membre fondateur à l'incorporation et la mise sur pied de

- l'Alliance canadienne des organismes de réglementation pour les praticiens de médecine traditionnelle chinoise et les acupuncteurs;
2. de mandater monsieur Raymond Bourret pour entreprendre les démarches requises pour faire cette incorporation;
 3. de verser une cotisation de 2000 \$ au fond conjoint pour les activités 2011 / 2012;
 4. d'accueillir le siège social de l'alliance dans les locaux de l'Ordre.

Considérant l'évaluation d'un membre soumise par le Collège de Rosemont, il est résolu de lever la restriction sur son permis et de lui accorder un permis temporaire sans restriction.

Résolu d'accorder un permis temporaire à un candidat avec l'obligation de se présenter au prochain examen de français de l'Office de la langue française.

Résolu de radier pour non-paiement de la cotisation les acupuncteurs en défaut de paiement de leur cotisation annuelle.

Résolu que les acupuncteurs retraités pourront sur demande recevoir le Point Source moyennant un coût d'abonnement raisonnable.

Résolu de nommer mesdames Liette Baillargé, Nicole Ouellette, Sophie Savoie à titre de scrutatrices pour l'élection 2011.

Résolu de mandater le président pour développer un argumentaire pour l'Office des professions sur la non-pertinence d'accorder le droit de l'UASD aux chiropraticiens et de solliciter la participation de notre conseiller juridique dans l'élaboration de cet argumentaire.

Résolu de limiter une commandite de l'Ordre pour un événement, à une demi-page dans le Point Source d'une valeur de 250.00 \$ qui a été offerte gratuitement par l'Ordre.

Résolu de nommer madame France Laplace et messieurs Gilles Poulin et Raymond Bourret comme membres du jury pour déterminer le gagnant du concours de photographie.

Résolu de nommer madame Julie De Jonghe au sein du comité d'inspection professionnelle conditionnellement à la recommandation de madame Johanne Vincent.

Réunion du Conseil d'administration du 9 septembre 2011

Résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 9 septembre 2011.

Résolu d'adopter les états financiers 2010-2011.

Résolu d'adopter le budget 2011-2012.

Résolu d'autoriser le syndic à mandater un enquêteur dans un dossier.

Résolu de réadmettre une acupunctrice au Tableau de l'Ordre à certaines conditions.

Réunion du Conseil d'administration du 14 octobre 2012

Résolu d'adopter le procès-verbal amendé de la séance du 20 mai 2011.

Résolu d'adopter le procès-verbal du 9 septembre 2011.

Résolu de mandater le syndic, monsieur Alain Migneault, pour engager un enquêteur pour investiguer deux éventuels cas de pratique illégale de l'acupuncture.

Résolu d'endosser la recommandation et d'octroyer le contrat pour le logiciel de gestion du membership à la firme GTI avec l'aval d'un conseiller externe d'expérience.

Résolu de nommer madame Sandrine Dionne-Gougeon au sein du comité de formation continue de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'accorder une dispense au prorata de la durée du congé pour certains membres en congé de maternité. Les personnes bénéficiant de cette dispense voient de ce fait l'exigence de 60 heures sur la période de référence de trois ans pendant laquelle le congé de maternité est pris, réduite à 40 heures, comprenant un minimum de 20 heures accréditées et un maximum de 20 heures libres.

Résolu d'accorder une dispense au prorata de la durée du congé de maladie prescrit par le médecin traitant à un acupuncteur.

Résolu d'accorder à une acupunctrice, la dispense pour une formation puisqu'elle a déjà vu cette matière.

Résolu d'émettre un permis d'exercice de l'acupuncture à un candidat.

Résolu que suite à une recommandation du comité d'examen des titres, un permis temporaire, régulier ou restrictif soit émis au candidat qui aura reçu une recommandation d'équivalence de formation et que ce permis puisse être transféré en permis régulier à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Résolu de transmettre les données du sondage recueillies par l'Ordre au Collège de Rosemont pour en faire la compilation. Une fois réalisée, cette compilation sera retransmise à l'Ordre. Il est également résolu de rédiger une lettre d'entente claire concernant ce partage d'informations entre les deux parties.

Résolu d'interpeler le ministère de l'Éducation, le président de l'Office des professions, le Collège de Rosemont et le Conseil Interprofessionnel du Québec face à une problématique particulière.

Réunion du Conseil d'administration du 9 décembre 2011

Résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2011.

Résolu d'intenter des poursuites pour exercice illégal de l'acupuncture contre un ex-membre.

Résolu de reconnaître aux fins de l'offre de formation continue deux formations en ligne.

Résolu d'accorder une dispense au prorata de la durée du congé, soit pour un an, pour certains membres en congé de maternité. Les personnes bénéficiant de cette dispense voient de ce fait l'exigence de 60 heures sur la période de référence de trois ans pendant laquelle le congé de maternité est pris, réduite à 40 heures, comprenant un minimum de 20 heures accréditées et un maximum de 20 heures libres.

Résolu d'autoriser la signature du contrat avec la firme GTI Canada.

Résolu d'entériner le renouvellement de la police d'assurance responsabilité administrateurs et dirigeants.

Résolu d'entériner le projet de règlement de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation pour les praticiens de la médecine traditionnelle chinoise et de l'acupuncture en vue de l'incorporation de l'organisme. En toute considération des deux points concernant la langue et la proportion de vote requise pour devenir membre.

Résolu de commencer les démarches auprès de la NCCAOM et de l'Alliance canadienne pour évaluer la faisabilité d'une entente de réciprocité.

Résolu d'initier les démarches en vue de la création de l'institut universitaire qui offrirait une formation en MTC, notamment confier le mandat à une firme-conseil pour rédiger et déposer la demande d'incorporation et rencontrer les divers acteurs pour s'assurer de leur aval au projet.

Résolu de nommer monsieur Claude St-Cyr au sein du comité de formation universitaire.

Résolu d'accorder un permis temporaire d'une durée d'un an à une acupunctrice. Un permis de pratique permanent pourra lui être accordé suite à une inspection du comité d'inspection professionnelle qui aura lieu en cours d'année.

Résolu de procéder à la nomination de madame Audrey Lesquelin à titre de membre du comité jeunesse.

Résolu de procéder à la nomination de monsieur Pierre Beaugendre à titre de membre du comité d'action sociale.

Résolu de procéder à une demande d'augmentation de la limite de crédit du compte Visa de l'Ordre pour un montant de 5 000,00 \$ par carte.

Résolu de modifier la désignation du poste à la présidence du comité d'inspection professionnelle pour responsable de l'inspection professionnelle du comité.

Résolu de changer le nom du comité d'examen des titres pour celui de comité des admissions.

Résolu de nommer monsieur Serge Lainey à titre de président du comité des admissions.

Résolu d'entériner le mandat, la description de tâche et les conditions d'emploi du président du comité des admissions y incluant les conditions financières.

Résolu de procéder à la nomination de madame Lyliane Chauvin-Mazzetti à titre de présidente du comité du congrès et de madame Hélène Mazzetti à la régie.

Résolu d'inscrire monsieur Raymond Bourret et Me François Houle au registre des lobbyistes.

Réunion du Conseil d'administration du 17 février 2012

Résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2011.

Résolu d'intenter une poursuite pénale pour usurpation du titre d'acupuncteur.

Aux fins de la Directive sur la formation continue obligatoire, il est résolu d'accréditer l'activité de formation intitulée « Pathologies musculo-squelettiques et diagnostics différentiels » donnée par monsieur Yves Plourde.

Résolu d'annuler la formation du Dr Maurice Mussat et de mettre en œuvre le plan de rechange.

Résolu d'accorder une dispense au prorata de la durée du congé, soit pour un an, aux membres en congé de maternité. Les personnes bénéficiant de cette dispense voient de ce fait l'exigence de 60 heures sur la période de référence de trois ans pendant laquelle le congé de maternité est pris, réduite à 40 heures, comprenant un minimum de 20 heures accréditées et un maximum de 20 heures libres.

Résolu d'accorder à un membre, le report des heures de formation continue non complétées dans la période de référence actuelle et de les rajoutés aux 60 heures obligatoires de la prochaine période.

Résolu de demander un financement temporaire de 50 000,00 \$ via Accès D Desjardins.

Résolu de valider les nouvelles orientations pour le congrès 2014 et qu'il devienne éventuellement le premier congrès de l'ACOR-MTCA.

Résolu d'accorder un permis de pratique temporaire d'une durée d'un an à quatre candidats à l'exercice de la profession sous certaines conditions.

Résolu de refuser l'offre de règlement dans un dossier d'exercice illégal de l'acupuncture.

Résolu d'adopter les modalités de la cotisation 2012-2013.

Résolu de nommer madame Julie Graton et monsieur Sylvain Audet à titre de membres du comité organisateur du congrès 2014.

Résolu de nommer madame Marie-Claude Faille à titre de membre du comité de formation continue.

Résolu de valider l'achat du nouveau matériel informatique, selon le devis.

Me François Houle
Directeur général et conseiller juridique



Comité de la formation initiale

Mandat

Le comité de la formation initiale des acupuncteurs est un comité consultatif de l'Ordre qui a comme mandat principal d'examiner les questions portant sur la qualité de la formation initiale des acupuncteurs. Ce comité émet des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre sur la formation aux compétences professionnelles préparatoires à l'exercice de la profession. Pour ce faire, ce comité a comme tâche essentielle d'évaluer, selon l'avancement des connaissances et de la pratique, les objectifs des programmes de formation.

Il est composé de deux représentants de l'Ordre, dont l'un est nommé président du comité, de deux personnes nommées par la Fédération des cégeps, et d'un représentant du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec.

Membres actuels du comité

Pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec :

- Monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A.
Président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec et du comité
- Monsieur Serge Lainey, Ac., M.A.

Pour la Fédération des cégeps :

- Madame Ghyslaine Douville, Ac.
Directrice adjointe à la direction des études au Collège de Rosemont
- Madame Élisabeth Lapierre, Ac.
Enseignante au département d'acupuncture du Collège de Rosemont

Pour le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport

- Madame Louise Brunelle
Responsable du secteur de la formation santé, MELS, DP, Montréal

Nombre de réunion pour l'exercice 2011/2012

Le comité a tenu une seule réunion le 10 novembre 2011

À l'ordre du jour de cette réunion figuraient les points suivants :

Le processus d'auto-analyse

Lors de cette réunion, les membres du comité ont discuté des divers enjeux relatifs à l'auto-analyse du programme d'acupuncture offert par le Collège de Rosemont, en cours de réalisation. Pour ce faire, une mise en contexte relative aux contextes québécois, canadien et international fut faite : provinces réglementées et particularités : acupuncture vs MTC — normes ISO internationales — ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre — examen national. Un partage sur le devis de l'auto-analyse fut fait.

Profils de compétences

L'Ordre a présenté le résultat des travaux réalisés tant au Québec qu'avec les autres organismes réglementaires au Canada en ce qui a trait au développement de profil de compétences.

- L'Ordre des acupuncteurs du Québec a développé son propre profil de compétences spécifiant les compétences d'entrée dans la profession.
- Dépôt du profil de compétences de l'OAQ

- L'Alliance canadienne des organismes de réglementation pour les praticiens de médecine traditionnelle chinoise et les acupuncteurs a développé un profil de compétences pour l'acupuncture et la pharmacopée traditionnelle chinoise qui a été endossé par l'ensemble des organismes de réglementation membres, soit les organismes de Terre-Neuve et Labrador, du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.
- Dépôt du profil de compétences pancanadien.

Projet de formation universitaire

Le point fut fait sur le projet de formation universitaire et les divers enjeux qui y sont rattachés furent discutés, notamment : acupuncture ou MTC — la problématique concernant le développement et la réglementation des autres disciplines MTC — le développement de spécialités.

Le rôle du comité de formation

Dans le contexte de la révision de programme et à la lumière des éléments discutés dans la réunion, le rôle du comité de formation et un agenda de travail fut précisé.

Le comité a tenu une seule réunion le 10 novembre 2011.

Comité des communications

Membres : Claire Ricard, Ac.
Lyliane Chauvin-Mazzetti, Ac.

Réalisations

Le comité a procédé à l'élaboration du Point Source et du Vaisseau Carrefour, ainsi qu'à la confection du rapport annuel.

Réunion du comité

Aucune

Claire Ricard, Ac.
comité des communications

Comité d'inspection professionnelle

Membres : Johanne Vincent, présidente
Jean Legault, secrétaire
Danielle Lapointe

Inspectrices : Julie De Jonghe
Anne Paré

Comme le souligne l'article 23 du *Code des professions* : « Chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. »

Or, c'est le comité d'inspection professionnelle qui a pour fonction de vérifier la pratique clinique et la tenue d'un cabinet d'acupuncture.

Au cours de l'année 2011-2012, le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des acupuncteurs a tenu 8 réunions au siège social de l'Ordre. Ces rencontres ont notamment servi à analyser les rapports de visite rédigés par les inspectrices.

Cette année, le programme de surveillance générale visait les grandes régions administratives de Montréal, Québec et Laval et s'étendait aux régions de la Montérégie, des Laurentides et du Bas-St-Laurent.

Les lacunes observées concernaient majoritairement la tenue de dossiers, les bons de cueillette des déchets biomédicaux et la procédure de désinfection générale du matériel semi-critique réutilisable.

Par ailleurs, les membres du comité avaient prévu vérifier la pratique de 60 acupuncteurs au cours de l'année, mais notre objectif n'a pas été atteint en raison du désistement de l'une de nos inspectrices. Notre équipe a visité 53 acupuncteurs et procédé à l'analyse de trois auto-évaluations. De plus, nos inspectrices ont procédé à une deuxième visite chez trois de nos membres inspectés au cours de l'année afin de réévaluer leur situation. Nous avons également recontacté trois membres afin d'effectuer un contrôle supplémentaire quant à leur tenue de dossiers.

À ce jour, tous les membres concernés par ces vérifications ont reçu un rapport contenant les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

Suite à une visite d'inspection, le comité a avisé le service du syndicat parce qu'il avait des motifs de croire qu'une infraction avait été commise par le membre inspecté.

Pour faire suite à une requête du Conseil d'administration, le directeur général de l'Ordre nous a demandé de soumettre à l'inspection un membre dont la réinscription était conditionnelle à une inspection. Le membre n'étant inscrit que depuis peu, le comité procédera à son inspection prochainement.

La présidente du comité d'inspection a également répondu à 5 demandes de renseignements en provenance du service du syndicat. Les membres du comité ont analysé les informations transmises par le syndicat pour deux dossiers et ont finalement procédé à l'inspection des membres concernés.

Durant cette année financière, deux membres du comité ont assisté à la journée annuelle du Forum de l'inspection. D'autre part, la présidente du comité a rencontré les finissants du Collège de Rosemont pour démystifier l'inspection et répondre à leurs diverses questions. De plus, à la demande du Directeur général de l'Ordre des podiatres, la présidente du comité a également rencontré les membres du comité d'inspection de l'Ordre des podiatres afin d'échanger et de partager ses connaissances en matière d'inspection. Outre ses activités au sein du comité d'inspection, la présidente demeure active auprès du comité directeur du Forum de l'inspection au Conseil Interprofessionnel.

Programme 2012-2013

Considérant l'accroissement du nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre, le comité prévoit augmenter le nombre d'inspections pour l'année prochaine, et ce, grâce à l'embauche d'une nouvelle inspectrice.

Pour toute information supplémentaire, nous vous prions de consulter le site de l'Ordre ou nous contacter au (514) 523-2882.

Johanne Vincent, Ac., LL.M.

Présidente du comité d'inspection professionnelle

jv.inspect@o-a-q.org

Comité scientifique

Membres : Marie-Christine Brien, Ac.
Manon Soucy, Ac.
Serge Lainey, Ac.

Le mandat principal du comité scientifique est de poursuivre l'élaboration du dossier d'opportunité pour la formation universitaire.

Le comité scientifique a été inactif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Comité de révision – équivalences

Membres : Ginette Bouré, Ac.
Lise Tousignant, Ac.

Le comité n'a eu aucune demande de révision cette année.

Conseil de discipline

Mandat du comité

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel et reconnue justifiée par le syndic pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'acupuncture ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le Conseil peut imposer au professionnel reconnu coupable, différents types de sanctions allant de la réprimande à la radiation permanente en passant notamment par la radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit de pratique ou le dédommagement financier du plaignant.

Composition du Conseil

Le comité est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

Les deux autres membres sont désignés par le Conseil d'administration de l'Ordre parmi les membres de l'Ordre.

Le Conseil d'administration nomme aussi le secrétaire du comité.

Président : Me Simon Venne (*jusqu'au 31 décembre 2011*)
Me Jacques Parent (*depuis le 29 février 2012*)

Membres : Pierre Béland, Ac.
Francine Boileau, Ac.
Nancy Deschênes, Ac.
Annie Roy, Ac.

Secrétaire : Me François Houle

Rapport des activités du conseil de discipline

Décisions du conseil de discipline	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	5
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Imposant une sanction : • Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – amende (3) • Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – radiation provisoire (2)	5
Total	10

Le nombre d'audiences complétées par le conseil de discipline est de 10, dont 5 ont été portés par le syndic et 5 par le syndic adjoint. Un dossier est en délibéré.

Recommandations au Conseil d'administration selon la nature

	Nombre de décisions
Dossier en attente de procès	5
Décisions du conseil rendues dans les 90 jours	4
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0

Dans un premier dossier (42-2009-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession et à la discipline des membres de l'Ordre en se servant de sa pratique professionnelle pour faire la promotion de ses croyances religieuses afin de recruter des adeptes (5 chefs);

De s'être placé en situation de conflit de rôle et d'intérêts et s'être immiscé dans les affaires personnelles de sa patiente (5 chefs);

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant à sa patiente des produits sans respecter les dispositions du Code de déontologie des acupuncteurs;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ne respectant pas le secret professionnel (2 chefs);

Seize journées d'audience ont été tenues, le dossier est en délibéré.

Dans un deuxième dossier (42-2011-01), l'acupunctrice a été accusée :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant des reçus de complaisance à sa patiente, en modifiant la nature des actes réellement posés afin que celle-ci puisse bénéficier d'un avantage auquel elle n'avait pas droit;

L'acupunctrice a enregistré un plaidoyer de culpabilité et a été condamnée à 2 000,00 \$ d'amende.

Dans un troisième dossier (42-2011-02), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir fait défaut de consigner le nombre de traitements réellement prodigués dans ses dossiers patients;

Le dossier est en attente d'une date d'audience.

Dans un quatrième dossier (42-2011-03), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en refusant de répondre à une convocation de ce dernier;

D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut de se présenter devant le comité de discipline malgré les subpoenas dûment signifiés;

L'acupuncteur a enregistré un plaidoyer de culpabilité et a été condamné à 2 000,00 \$ d'amende et le Conseil lui a adressé une réprimande.

Dans un cinquième dossier (42-2011-04), l'acupunctrice a été accusée :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant des reçus de complaisance à son patient, en modifiant la nature des actes réellement posés afin que celui-ci puisse bénéficier d'un avantage auquel elle n'avait pas droit;

L'acupunctrice a enregistré un plaidoyer de culpabilité et a été condamnée à 1 000,00 \$ d'amende.

Dans un sixième dossier (42-2011-05), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture en omettant de désinfecter les points avant l'insertion des aiguilles;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture en omettant de se laver les mains avant d'insérer les aiguilles;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture en omettant de procéder au décompte des aiguilles et d'inscrire le décompte au dossier patient;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

Le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un septième dossier (42-2011-06), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ayant des relations sexuelles avec deux de ses clientes;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant des faux reçus en indiquant qu'il s'agissait de traitement d'acupuncture alors qu'il s'agissait de traitement de Qi Gong;

D'avoir fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de sa cliente en acceptant en plus de sa rémunération à laquelle il avait droit un montant de 1000,00 \$;

De s'être placé dans une situation de conflit d'intérêts en sollicitant un prêt d'argent à sa cliente;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en communiquant avec sa patiente alors qu'il était dûment informé que celle-ci avait demandé la tenue d'une enquête à son sujet;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en bousculant sa cliente;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en faisant preuve de violence physique, verbale et psychologique envers sa cliente;

L'intimé a été radié provisoirement jusqu'à décision finale sur la plainte et le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un huitième dossier (42-2011-07), l'acupunctrice a été accusée :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en faisant défaut d'apporter à sa pratique les correctifs nécessaires suite à son inspection professionnelle;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession dans le cadre d'une formation qu'elle donnait à ses collègues en omettant de désinfecter les points avant l'insertion des aiguilles;

D'avoir manqué de courtoisie et de modération et de maintenir des relations harmonieuses avec les représentants de l'Ordre;

D'avoir cherché à intimider une inspectrice en lui faisant des remontrances après une formation qu'elle donnait et à laquelle l'inspectrice assistait;

Le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un neuvième dossier (42-2011-08), l'acupunctrice a été accusée :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ayant des relations sexuelles avec son client;

Le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un dixième dossier (42-2012-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en posant des gestes abusifs à caractère sexuel sur ses patientes;

D'avoir fait défaut de respecter la dignité de ses patientes et de n'avoir pas eu une conduite irréprochable envers elles en demeurant dans la salle de traitement alors que celles-ci se déshabillaient de même qu'à la fin du traitement;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et des fausses déclarations;

D'avoir vendu des médicaments chinois sans aviser sa patiente du profit réalisé lors de cette vente;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

L'intimé a été radié provisoirement jusqu'à décision finale sur la plainte et le dossier est en attente d'une date de procès.

**Me François Houle
Secrétaire du comité de discipline**



Service des enquêtes

Mandat du comité

Service constitué de deux (2) acupuncteurs
Alain Migneault, Ac., syndic
Guilhem Durand, Ac., syndic adjoint

Le service des enquêtes se subdivise en trois (3) secteurs :

Le bureau du syndic
La répression de l'exercice illégal
Service de renseignements et de liaisons

Bureau du syndic

Le bureau du syndic a comme mandat de faire enquête suite à une plainte portée à son attention soit par une plainte formelle du public, soit du comité d'inspection professionnelle ou de toutes autres sources d'informations.

Les plaintes peuvent faire référence au Code des professions, au Code de déontologie ou à tout autre règlement adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

La répression de l'exercice illégal

Sous l'autorité du Conseil d'administration de l'OAQ, procède à des enquêtes sur des personnes qui utilisent illégalement le titre d'acupuncteur ou son abréviation et/ou qui exerce illégalement l'acupuncture sans être membre en règle de l'Ordre. En fonction des preuves disponibles, le Conseil d'administration peut déposer des plaintes de natures pénales à l'endroit de ces personnes.

Services de renseignement et de liaisons

Sous la supervision du Bureau du syndic, le service de renseignement et de liaison répond aux questionnements en provenance du public, d'acupuncteurs, d'organismes afin de les informer sur les divers aspects de la pratique de l'acupuncture et sur l'exercice illégal.

Comité de révision - syndic

Membres : Madeleine Boudreau, Ac.
Michel Morissette, Ac.
André Bigué

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Il est formé de trois personnes nommées par le Conseil administratif de l'Ordre ou d'un nombre supérieur fixé par résolution du Conseil administratif.

Au moins une des personnes qu'il nomme est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office des professions du Québec peut dresser à cette fin.

Le comité de révision reçoit et analyse les plaintes du public en rapport aux décisions rendues par le comité de discipline.

Le comité de révision-syndic a été inactif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Rapport annuel 2011-2012

Bureau du syndic (version publique) Ordre des acupuncteurs du Québec

Au 31 mars 2011

Neuf (9) enquêtes étaient en cours au bureau du syndic;

- Enquête en cours : 9

Les conclusions sont les suivantes :

- Plainte non retenue : 4
- Conseil de discipline : 1
- Enquête en cours : 4

Total :9

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012;

Dix-sept (17) enquêtes sur des acupuncteurs furent effectuées par le bureau du syndic

Provenance des demandes d'enquêtes (2011-2012) :

- Public 8
- CIP 1
- Assureur, CSST, SAAQ 1
- Autre Ordre professionnel 1
- Syndic 1
- Acupuncteurs 5
- Médias 0

Total : 17

Conclusions des enquêtes au 31 mars 2012

Les conclusions des enquêtes furent les suivantes :

Décisions	Nombre
Plainte devant le Conseil de discipline.....	2
Radiation provisoire	2
Conciliation	2
Plainte non retenue	11
Référé au comité d'inspection professionnel	0
En cours d'enquête.....	9
Total.....	26

Demande d'accès à l'information

Une (1) demande faite : Accès refusé

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune activité pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Exercice illégal

Ordre des acupuncteurs du Québec

Dossiers en exercice illégal :

1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal :	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé :	3
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé :	8

Poursuites pénales intentées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal :	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé :	1
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé :	2

Jugements rendus	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal :	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé :	1	1
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé :	0	4
Montant des amendes imposées : 37 000 \$		

**Alain Migneault, Ac.
Syndic**

Service des liaisons

Le service des liaisons a pour mandat de répondre aux diverses questions en provenance du public, de la communauté des acupuncteurs ou de tout autre organisme. Si le public s'informe plus généralement sur les possibilités de traitement, les acupuncteurs trouvent dans ce service les réponses à leurs questions sur l'aspect déontologique et éthique au sein de leur pratique professionnelle. Finalement ce service, étant en relation directe avec l'extérieur, reçoit l'ensemble des plaintes en provenance du public ou bien des informations découlant de la l'exercice illégal.

Nous observons cette année une augmentation des demandes en provenance de diverses compagnies d'assurances. Celles-ci nous informent de possibles pratiques illégales, mais aussi de leur questionnement sur des reçus non conformes émis par les acupuncteurs (*cf. Avis du Syndic*).

Nous constatons aussi que les questions relatives à l'éthique et la déontologie restent nombreuses, surtout en matière de gestion des dossiers patients ou de cessation de pratique. Nous vous suggérons de consulter attentivement les articles « *Règlement sur les effets, les cabinets de consultation et autres bureaux des acupuncteurs* ».

Si des questions persistaient, veuillez contacter le service des liaisons.

**Guilhem Durand, Ac.
Syndic adjoint**

Service de liaison - O.A.Q. 2011/2012 - Relevé des appels					
Provenance des appels	Nbre. d'appels	Nature des demandes	Nbre.	Autres actions tenues	Nbre.
Public	114	Possibilités de traitements	54	Avis verbal	0
Acupuncteurs	98	Qualité de soins / suivi de traitement	18	Avis écrit	3
Autres corporations	2	Acupuncture en général	29	Référence au CIP	2
CSST / SAAQ	1	Exercice illégal	12	Référence au syndic	9
Autres professionnels	9	Équipement / fourniture	9	Référence bureau O.A.Q.	6
Autres thérapeutes	5	Hygiène Asepsie	5	Référence service exercice illégal	12
Compagnie d'assurances	11	Réglementation / éthiques	69	Référence autres Ordres/Instances	4
Revenu Québec	0	Publicité	17	Dossier disciplinaire (partie liaison)	1
Collège	0	Honoraires / reçus	20	Référence à l'acupuncteur traitant	8
Attitude du professionnel	6	Formulaire demande d'enquête	3		
Association affaires	11				
Accidents et incidents	3				
Assurances	2				
Divers	7				
Total des appels	269		236		45

Comité de la formation continue

Membres :

- Jean Marc St Germain, Ac., B.Sc., président du comité
- Jacques Couturier, Ac.
- Carole Levasseur, Ac.
- Sandrine Dionne-Gougeon, Ac. (*nouvelle membre*)
- Marie-Claude Faille, Ac. (*nouvelle membre*)
- Liette Baillargé (*préposée à la FC et aux communications*)

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des activités axées sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances ainsi que sur le développement d'habilités ou d'aptitudes, destinées à maintenir et à améliorer les compétences de l'acupuncteur en exercice, en regard des exigences de protection du public, dans un contexte d'excellence de la pratique.

Fonctions du comité

Promouvoir la formation continue en élaborant un programme et une offre d'activités qui permettent aux membres d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences.

Le comité veille à l'élaboration des projets et les soumet au Conseil d'administration de l'Ordre pour approbation. Par la suite, il mène à terme les projets approuvés. Le comité offre un support, un lieu de travail et de discussion pour l'élaboration de la formation continue pour l'OAQ.

Réunions du comité (1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012) :

Le comité s'est réuni à huit reprises durant la période :

- 1^{er} avril 2011
- 13 mai 2011
- 10 juin 2011
- 26 août 2011
- 28 octobre 2011
- 25 novembre 2011
- 27 janvier 2012
- 2 mars 2012

Autres dossiers ou activités auxquels le comité a été invité à participer :

- Application de la Directive sur la formation continue obligatoire (DFCO) qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009.
- Analyse de la soumission de formation externe « *Pathologies musculo-squelettiques et autres pathologies sérieuses: identification par l'examen physique* » de M. Yves Plourde, Physiothérapeute.
- Analyse de la soumission de formation externe « *La relation de Shen à Shen* » de M. Raymond Bourret.
- Participation à l'AGA de l'OAQ le 9 septembre 2011.
- Organisation et gestion des différents séminaires qui se sont déroulés durant cette période.
- Élaboration du calendrier de l'Offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2013.
- Analyses de différentes demandes de validation de formation suivie par nos membres dans la cadre de la DFCO.

Activités de formations continues inscrites au programme :

1. **Acupuncture** : 15, 16 et 17 avril 2011 à Montréal
Titre : « *Traitement de l'infertilité par l'acupuncture* »
Formateur : Aina Zhang, Ac.
Nombre d'heures de formation : 18 heures
Nombre de participants : 116
2. **Tuina** : 27, 28 et 29 mai 2011 (cours # 5) — 9, 10 et 11 septembre 2011 (cours # 6) à Montréal
Titre : « *Application du Tuina à la pratique de l'acupuncture* »
Formateur : Ethan Murchie, Ac.
Nombre d'heures de formation : 2 x 20 heures, pour un total de 40 heures
Nombre de participants : 14
3. **3^e Colloque annuel OAQ 2011** : 9 septembre 2011 à Montréal
Titre : « *La joie au Cœur* »
Formateur : Assemblée annuelle OAQ
Nombre d'heures de formation : 6 heures libres (journée complète) et 3 heures libres pour une demi-journée
Nombre de participants : 89
4. **Acupuncture** : 23 septembre 2011 à Montréal
Titre : « *Système acupunctural de Me Tung — conseils et renforcement des acquis* »
Formateur : Dr Michael Chung
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Nombre de participants : 31
5. **Herbologie** : 24 et 25 septembre 2011 à Montréal
Titre : « *La toxicité des herbes chinoises et leurs interactions avec les médicaments biomédicaux* »
Formateur : Dr Michael Chung
Nombre d'heures de formation : 14 heures
Nombre de participants : 61
6. **Acupuncture** : 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2011 à Montréal
Titre : « *Le protocole d'acupuncture Taiji Yin-Yang* »
Formateur : Dr Jake Paul Fratkin, OMD, L. Ac.
Nombre d'heures de formation : 21 heures
Nombre de participants : 36
7. **Acupuncture** : 15, 16 octobre 2011 et 21, 22 janvier à Montréal
Titre : « *Palpation des méridiens et diagnostic* »
Formateur : Jason Robertson
Nombre d'heures de formation : 30 heures
Nombre de participants : 36
8. **Déontologie** : 21 octobre 2011 à Montréal
Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de dossier* »
Formateurs : Johanne Vincent, Ac., LL.M. — Raymond Bourret, Ac., M.A. — Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 8 heures
Nombre de participants : 30

9. **Acupuncture** : 19 et 20 novembre 2011 à Québec
Titre : « *Douleurs chroniques traitées par les méridiens curieux* »
Formateur : Michel Perrier, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14 heures
Nombre de participants : 43
10. **Acupuncture** : 2 et 3 décembre 2011 à Montréal
Titre : « *Énergétique des systèmes vivants – séminaire avancé* »
Formateur : Dr Maurice Mussat, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14 heures
Nombre de participants : 32
11. **Acupuncture** : 4, 5 et 6 décembre 2011 à Montréal
Titre : « *Énergétique des systèmes vivants – programme long* »
Formateur : Dr Maurice Mussat, Ac.
Nombre d'heures de formation : 21 heures
Nombre de participants : 29
12. **Pulsologie** : 20 janvier, 3 et 17 février, 2 et 16 mars 2012 à Montréal
Titre : « *Pulsologie chinoise* »
Formateur : Céline Lemelin, Ac.
Nombre d'heures de formation : 15 heures
Nombre de participants : 14
13. **Qi gong** : 16, 17 et 18 mars 2012 à Montréal
Titre : « *Les 5 aspects de Shen : Textes chinois et Qi Gong* »
Formateur : Martine Migaud, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20 heures
Nombre de participants : 33

Au total, nous avons eu 564 participants à l'une ou l'autre de nos activités au cours de l'année, pour un total de 8 750 heures de formation continue suivie par ces membres.

Activités de formations annulées du programme :

- **Auriculomédecine niveau 1** — Muriel Agnès — Montréal - 18,19, 20 mars et 29, 30 avril, 1^{er} mai 2011.
- **Pulsologie chinoise** — Céline Lemelin – Montréal – 1^{er} avril et 29 avril 2011.
- **Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de dossier** — Johanne Vincent, Ac., LL.M. — Raymond Bourret, Ac., M.A. — Alain Migneault, Ac. – Montréal – 15 avril 2011.
- **Application du Tuina à la pratique de l'acupuncture** — Ethan Murchie, Ac. — 2011 (2^e cohorte — Montréal) — 2011 (1^{ère} cohorte — Québec).

- **Pharmacopée chinoise: L'approche du Dr Huang par les 10 types de constitutions** — Suzanne Robidoux, Ac. — Montréal – 7, 8, 21, 22 mai, 4, 5, 18, 19 juin 2011.
- **Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de dossier** — Johanne Vincent, Ac., LL.M. — Raymond Bourret, Ac., M.A. — Alain Migneault, Ac. – Montréal – 24 février 2012.
- **Auriculomédecine, niveau 1** — Muriel Agnès — Montréal — 2, 3 et 4 mars 2012.
- **Énergétique des systèmes vivants: programme long** – Dr Mussat – annulation des 4 séminaires qui devaient suivre le premier.

Réalisations présentes et à venir du comité de formation continue :

Le CFC travaille activement au programme qui sera offert en 2013. Certaines de nos dernières formations ayant eu un vif succès en 2011 et 2012, seront présentées à nouveau, tels que « Système acupunctural de Me Tung », « Le protocole d'acupuncture Taiji Yin-Yang » ou « Palpation des méridiens et diagnostic ».

Un travail important d'analyse des déclarations de formations continues faite par les acupuncteurs est en cours nous permettant ainsi d'avoir un tableau juste de la conformité de nos membres aux exigences de la directive de formation continue obligatoire (DFCO). N'ayant pas encore les outils informatiques nous permettant de gérer efficacement les dossiers des membres, un certain retard s'est installé, ce qui nous oblige à repousser la date à laquelle l'analyse de chacun des dossiers sera faite.

Conclusion

L'année 2011-2012 fut une année où la participation à nos activités a encore été très forte. L'année de référence antérieure avec son congrès international (ajoutant 256 participants totalisant 4 428 heures de formation continue) avait fait gonfler les chiffres à un sommet de plus de 9 500 heures. Cette année, nous atteignons plus de 8 700 heures, et ce sans congrès.

Étant au terme de la première période de référence pour la DFCO, il reste encore un important travail de suivi des dossiers des membres à réaliser. Un autre objectif se dresse maintenant à l'horizon, soit planifier l'Offre de formation continue sur une période de trois ans plutôt que sur une période annuelle comme c'est présentement le cas.

Rapport rédigé pour le comité de formation continue par :

**Jean Marc St Germain, Ac., B.Sc.,
Président du CFC**

Comité jeunesse

Présidente : Judith Curnew, Ac.

Membres : Diane Choquette, Ac.
Viivi Joemets, Ac.
Audrey Lesquelin, Ac.
Mélanie Lévesque, Ac.

Mandat du comité jeunesse

D'une manière générale, le mandat du comité jeunesse est d'évaluer la problématique vécue par les nouveaux acupuncteurs et de proposer des avenues afin de favoriser une saine intégration des nouveaux venus dans la profession.

Réalisations du comité

Le comité s'est rencontré 2 fois pendant l'exercice 2011-2012: le 15 novembre 2011 et le 16 mars 2012.

En septembre 2011, Diane Choquette et Mélanie Lévesque ont profité de l'assemblée annuelle de l'Ordre pour sonder les nouveaux acupuncteurs sur leurs besoins et faire du recrutement pour le comité jeunesse. Cela a porté fruit, car Audrey Lesquelin s'est jointe au comité jeunesse cette année.

Les jeunes acupuncteurs ont toujours beaucoup de questions sur le démarrage de leur entreprise, la négociation de bail, la comptabilité et les taxes, ainsi que sur les procédures rattachées aux cas de CSST et de SAAQ. Le comité jeunesse continue donc à tenter de répondre aux besoins en travaillant avec l'OAQ et le département d'acupuncture du Collège de Rosemont afin de développer des documents et des outils pouvant servir aux nouveaux venus dans la profession. Présentement, nous effectuons une mise à jour d'un document sur la procédure CSST/SAAQ. En janvier 2012, Judith Curnew a été invitée à travailler avec le comité d'auto-évaluation du programme d'acupuncture du Collège de Rosemont afin de sonder les jeunes acupuncteurs et les étudiants en acupuncture sur leurs réalités et leurs impressions du programme.

En novembre 2011, Mélanie Lévesque est allée avec plusieurs autres acupuncteurs de la communauté rencontrer les élèves de première année en acupuncture au Collège de Rosemont dans le contexte du cours «Initiation à la profession». Mélanie a parlé de son démarrage en pratique, de sa pratique actuelle et de son implication au sein de la profession, dont celle des comités jeunesse de l'Ordre et de l'Association.

En mars 2011, Judith Curnew et Audrey Lesquelin ont rencontré Johanne Vincent pour connaître et comprendre les recommandations les plus fréquentes qui sont faites aux jeunes acupuncteurs lors d'inspections professionnelles.

Et finalement, le comité jeunesse a recommandé à l'OAQ de rendre le Guide de Pratique professionnelle disponible aux élèves finissants afin qu'ils puissent bénéficier de cet outil et établir un contact avec l'Ordre pendant leurs études. Cette recommandation a été reçue et mise en œuvre au printemps 2012.

Si vous aimeriez vous joindre à notre équipe ou si vous avez une idée ou un projet à proposer, vous n'avez qu'à communiquer avec l'Ordre, ou simplement contacter un des membres du comité jeunesse directement.

Judith Curnew, Ac.
Présidente du comité jeunesse

Comité d'admission

Président : Serge Lainey, Ac. (nommé en janvier 2012)

Membres : Jacques Savard, Ac.
Martine Migaud, Ac.

Mandat : Le comité a pour mandat d'étudier les demandes d'admission des candidats formés à l'extérieur du Québec.

Sa tâche est principalement de faire l'analyse des composantes de formation et des acquis expérientiels des candidats afin de formuler les recommandations qui en découlent au Conseil d'administration, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'exercice.

Le comité s'est réuni à quatre reprises depuis le début de l'année 2012 pour effectuer l'analyse de 12 dossiers:

Demandes de reconnaissance pour l'année 2011-2012		Reques	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Non traitées - manque document
		12	1	6	0	5
Reconnaissance de diplôme	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	0	0	0	0	0
	En provenance d'un autre pays	0	0	0	0	0
Reconnaissance de formation	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	0	0	1	0	0
	En provenance d'un autre pays	11	0	6	0	5
Reconnaissances autres	Entente « Permis sur permis » avec les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique	1	1	0	0	0

- 1 candidat a été admis en vertu de l'entente avec la Colombie-Britannique et l'Alberta sur la mobilité de la main-d'œuvre.
- 6 candidats se sont vus accorder une équivalence totale de formation, conditionnelle, selon les cas, à la réussite du « Parcours d'intégration », de l'obtention de la certification de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et/ou la certification de réussite du cours RCR.
- 5 candidats n'ont pu être admis en raison de dossiers ne permettant pas l'analyse des composantes de formation.

Formations acquises au Canada (1 candidat)

- College of Traditional Chinese Medicine Practitioners and Acupuncturists of British Columbia

Formations acquises hors du Canada (6 candidats)

- Université Paris 13 : Diplôme inter-universitaire d'acupuncture; France
- Gansu College of Traditional Chinese Medicine; Chine
- Diplôme de spécialisation en acupuncture obtenu en juin 2009 à l'Académie médicale d'État de Saint-Petersbourg
- Institut universitaire de médecine du Shanxi et à l'Université de médecine et de pharmacie traditionnelles chinoises de Beijing; Chine
- The International Institute of Chinese Medicine and Acupuncture; Chine
- Guangzhou University of Chinese Medicine; Chine

Formations à compléter (6 candidats)

- Parcours d'intégration à la profession
- Certification de l'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Certification de réussite du cours « Réanimation cardio respiratoire »

Réalisations pour l'année 2011-2012 :

Au cours de cette période, la tâche principale du comité a d'abord été de produire une grille d'analyse des composantes de formation et des acquis expérimentiels en conformité avec le « Polygramme des compétences ».

Parallèlement, le comité a collaboré à définir un « parcours d'intégration à la profession » qui permet de systématiser la mise à jour des compétences nécessaires au respect des normes encadrant l'exercice de la profession au Québec.

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tout acupuncteur qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité conclu par l'Ordre.

Un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

Comité d'action sociale

Membres : Pierre Beaugendre, Ac., président
Mélissa Boisclair, Ac.
Marilyne Giguère, Ac.
Jérôme Labarthe, Ac.
Ethan Murchie, Ac.
Stéphane Pépin, Ac.

Mandat du comité

Le mandat du comité d'action sociale est de développer des projets permettant aux acupuncteurs de contribuer à l'amélioration de la santé des populations vivant dans un contexte de pauvreté, notamment en implantant, pour cette clientèle, des cliniques d'acupuncture accessibles selon certains critères.

Le comité a tenu une réunion cette année. Certains membres ont contribué à la réalisation de projets en partenariat avec l'organisme Acupuncture sans frontière, membre de Terre sans frontière. Le comité est actuellement en restructuration et a pour objectif de redéfinir ses priorités et stratégies.

Comité organisateur du congrès 2014

Actuellement, les membres du comité organisateur du congrès sont mesdames Lyliane Chauvin-Mazzetti, Ac., présidente, Hélène Mazzetti, Ac., Julie Graton, Ac., Luce Prévost et monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A.

Le comité a tenu trois réunions aux dates suivantes : 31 novembre 2011, 20 janvier et 13 mars 2012.

Au cours de ces réunions, le comité a établi les grandes lignes organisationnelles soit : le thème du congrès, les choix des conférences, le lieu, les coûts, etc.

Le comité sera en mesure d'avoir tous les paramètres d'ici l'automne 2012.

Lyliane Chauvin-Mazzetti, Ac.
Présidente du comité

Comité de formation universitaire

Président : Raymond Bourret, Ac., M.A.

Membres : Élisabeth Blain, Ac.
Élisabeth Lapierre, Ac.
Annie Dubois, Ac.
Manon Soucy, Ac.
Alain Mazzetti, Ac.
Serge Lainey, Ac.
Michel Perrier, Ac.
Me François Houle

Le comité n'a tenu aucune réunion cette année. Par contre, un travail de recherche et de documentation s'est poursuivi pour identifier les voies les plus susceptibles de mener ce projet à terme.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration de
ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des Acupuncteurs du Québec**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2012**, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des Acupuncteurs du Québec**, au **31 mars 2012**, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada.



SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF DE COMPTABLES AGRÉÉS¹

Terrebonne, le 21 juin 2012

¹ Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012				2011	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'examens, révisions	Fonds de formation continue	Fonds de syndic, discipline	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Cotisations des membres et candidats	666 879	-	-	-	666 879	624 926
Inscriptions des membres et candidats	10 812	7 150	168 500	-	186 462	222 558
Revenus de placements	7 632	-	-	-	7 632	5 623
Amendes	-	-	-	10 875	10 875	39 675
Financement	10 820	-	-	-	10 820	10 187
Subventions	-	-	-	-	-	40 706
	<u>696 143</u>	<u>7 150</u>	<u>168 500</u>	<u>10 875</u>	<u>882 668</u>	<u>943 675</u>
CHARGES						
Salaires	168 350	-	44 754	-	213 104	208 210
Comités	115 505	-	83 524	44 724	243 753	171 381
Charges sociales	69 608	-	-	-	69 608	47 422
Déplacements	39 512	555	16 307	11 807	68 181	34 682
Honoraires	23 453	-	-	82 155	105 608	138 244
Projets spéciaux	18 082	-	-	-	18 082	23 742
Cotisations	7 571	-	-	-	7 571	8 353
Frais de poste	9 488	-	-	-	9 488	15 215
Frais d'examens	-	-	10 394	-	10 394	8 255
Publicité	13 091	-	-	-	13 091	16 168
Inspection	-	-	-	29 159	29 159	31 646
Formation	5 914	-	-	-	5 914	11 489
Télécommunications	15 385	-	-	-	15 385	10 952
Abonnements	1 024	-	-	-	1 024	1 675
Congrès	3 851	-	-	-	3 851	161 190
Quote-part des frais d'administration – annexe A	52 421	-	15 726	36 694	104 841	74 523
	<u>543 255</u>	<u>555</u>	<u>170 705</u>	<u>204 539</u>	<u>919 054</u>	<u>963 147</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	152 888	6 595	(2 205)	(193 664)	(36 386)	(19 472)
	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012				2011		
	Fonds d'administration générale		Fonds examens, révisions affectations d'origine interne	Fonds de formation continue affectations d'origine interne	Fonds de syndic, discipline affectations d'origine interne	Total	Total
	Investis en immobilisations	Non affectés					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 785	115 435	-	-	-	118 220	137 692
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(850)	153 738	6 595	(2 205)	(193 664)	(36 386)	(19 472)
Affectations d'origine interne (note 11)	-	(189 274)	(6 595)	2 205	193 664	-	-
SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE	1 935	79 899	-	-	-	81 834	118 220
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2012	2012	2011
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	-	354 582
Créances et effets à recevoir (note 4)	5 255	2 100
Frais payés d'avance	9 971	7 708
	<u>15 226</u>	<u>364 390</u>
PLACEMENTS (note 5)	202 100	200 000
IMMOBILISATIONS (note 6)	1 935	2 785
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	46 946	-
DÉPÔT	3 396	3 396
	<u>269 603</u>	<u>570 571</u>
	=====	=====
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	13 342	-
Emprunt bancaire (note 8)	12 860	4 510
Emprunt (note 9)	49 413	-
Créditeurs (note 10)	96 961	76 204
Produits perçus d'avance	-	364 445
Bourses reçues et non versées	2 600	2 600
Dû – organisme à être constitué (note 12)	12 593	4 592
	<u>187 769</u>	<u>452 351</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	1 935	2 785
Non affectés	79 899	115 435
	<u>81 834</u>	<u>118 220</u>
	<u>269 603</u>	<u>570 571</u>
	=====	=====

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 14)
ÉVENTUALITÉS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.
Pour le Conseil d'administration,



, Administrateur



, Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012	2012	2011
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(36 386)	(19 472)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation aux amortissements		
- immobilisations	850	940
Dotation aux amortissements		
- actifs incorporels	15 649	-
	<u>(19 887)</u>	<u>(18 532)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	<u>(349 106)</u>	<u>384 807</u>
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
	<u>(368 993)</u>	<u>366 275</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	8 350	4 478
Variation nette de l'emprunt	49 413	-
Dû – organisme à être constitué	8 001	4 592
	<u>65 764</u>	<u>9 070</u>
RENTRÉES DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
	<u>65 764</u>	<u>9 070</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	-	170 000
Acquisition d'actifs incorporels	(62 595)	-
Acquisition de placements	(2 100)	(200 000)
	<u>(64 695)</u>	<u>(30 000)</u>
SORTIES DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
	<u>(64 695)</u>	<u>(30 000)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	<u>(367 924)</u>	<u>345 345</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	<u>354 582</u>	<u>9 237</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) À LA FIN DE L'EXERCICE		
	<u>(13 342)</u>	<u>354 582</u>
	=====	=====
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE)		
Encaisse (découvert bancaire)	(13 342)	354 582
	<u>(13 342)</u>	<u>354 582</u>
	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1 FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

L'Ordre des acupuncteurs du Québec est constitué en vertu de la Loi sur l'acupuncture du Québec. L'Ordre des acupuncteurs du Québec est un ordre professionnel régi par le code des professions du Québec dont la mission principale est d'assurer la protection du public, l'encadrement de l'exercice de la profession par ses membres et le développement de la profession des acupuncteurs.

L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des apports

L'ordre applique la méthode du report. Selon cette méthode, les apports (subventions et dons) grevés d'affectation sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation des services par les membres.

Les cotisations provenant des membres et des candidats sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent ou lorsque les charges connexes sont engagées.

Ventilation des charges d'administration

Les charges directement liées à un service sont attribuées à ce service. Les coûts indirects sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

Ainsi, la quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux:

Direction générale et services administratifs	50 %	56 %
Syndic, discipline	35	32
Examens et révisions	-	10
Formation continue	15	2
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>
	=====	=====

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds examens, révisions est destiné à gérer l'admission des nouveaux membres. Les produits et les charges afférents aux examens et révisions sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de formation continue est destiné à gérer la continuité au niveau de la compétence professionnelle. Les produits et les charges afférents à la formation continue sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de syndic, discipline est destiné à gérer la surveillance du domaine de l'acupuncture et de faire respecter les normes et règlements. Les produits et les charges afférents au syndic discipline sont présentés dans ce fonds.

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2012

2 Principales conventions comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Services reçus à titre de bénévoles

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles dévoués à la réalisation de sa mission et qui lui consacrent un nombre d'heures considérables.

Les bénévoles consacrent environ 600 heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévoles ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et 3863, *Instruments financier présentation*, ou d'appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. L'Organisme a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<i>Actif / passif financier</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Évaluation</i>
Encaisse	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Créances et effets à recevoir	Prêts et créances	Coût
Emprunt bancaire	Autres passifs financiers	Coût
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

Encaisse, créances et effets à recevoir et créditeurs :

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments.

Impôts sur les bénéfices

Compte tenu du fait que l'Ordre est un organisme de bienfaisance à but non lucratif, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	<i>Méthodes</i>	<i>Taux et durée</i>
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées indiquées ci-dessous.

	<i>Durée</i>
Logiciels	4 ans
Site web	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2012

2 Principales conventions comptables (suite)

de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3 VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT	2012	2011
	\$	\$
Créances et effets à recevoir	(3 155)	(44)
Frais payés d'avance	(2 263)	6 219
Créditeurs	20 757	11 587
Produits perçus d'avance	(364 445)	364 445
Bourses reçues et non versées	-	2 600
	<u>(349 106)</u>	<u>384 807</u>
	=====	=====

4 CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR	2012	2011
	\$	\$
Intérêts courus à recevoir	5 255	2 100
	<u>5 255</u>	<u>2 100</u>
	=====	=====

5 PLACEMENTS	2012	2011
	\$	\$
Titres négociables, portant intérêt au taux de 1.05%, échéant en avril 2013 (valeur marchande : 202 100 \$, 200 000 \$ en 2011)	202 100	200 000
	<u>202 100</u>	<u>200 000</u>
	=====	=====

6 IMMOBILISATIONS	2012			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	12 466	11 020	1 446	1 807
Matériel informatique	1 954	1 465	489	978
	<u>14 420</u>	<u>12 485</u>	<u>1 935</u>	<u>2 785</u>
	=====	=====	=====	=====

La charge d'amortissement de l'exercice imputée à l'administration générale est de 425 \$, 298 \$ au syndic discipline, 0 \$ à l'examen et révision et 127 \$ à la formation continue (526 \$, 301 \$, 94 \$ et 19 \$ respectivement en 2011).

7 ACTIFS INCORPORELS	2012			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
À durée de vie définie				
Logiciels	47 150	11 788	35 362	-
Site web	15 445	3 861	11 584	-
	<u>62 595</u>	<u>15 649</u>	<u>46 946</u>	<u>-</u>
	=====	=====	=====	=====

La charge d'amortissement de l'exercice imputée à l'administration générale est de 7 825 \$, 5 477 \$ au syndic discipline, 0 \$ à l'examen et révision et 2 347 \$ à la formation continue (aucun en 2011).

8 EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$, au taux préférentiel plus ½ %, dont 7 140 \$ de la marge n'est pas utilisée au 31 mars 2012. La convention de crédit est renégociable annuellement.

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2012

9 EMPRUNT	2012	2011
	\$	\$
Emprunt, financement Accord D, remboursable par mensualités de 4 495 \$ incluant les intérêts calculés au taux variant entre 6,79% et 6,80%, échéant en mars 2013	49 413	-
	=====	=====

10 CRÉDITEURS	2012	2011
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	61 033	51 179
Sommes à remettre à l'État - Taxes de vente à payer	21 462	16 344
Sommes à remettre à l'État – Retenues à la source à payer	14 466	8 681
	96 961	76 204
	=====	=====

11 VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Durant l'exercice, la direction de l'Ordre a procédé aux virements de 2 205 \$ du fonds d'administration générale au fonds de formation continue, de 193 664 \$ du fonds d'administration générale au fonds de syndic et discipline et de 6 595 \$ du fonds d'examens et révisions au fonds d'administration générale.

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

12 DÛ – ORGANISME À ÊTRE CONSTITUÉ

L'organisme a encaissé des cotisations de membres et déboursé des sommes pour un organisme qui est en phase d'incorporation dont la constitution n'est pas terminée actuellement; la charte étant en rédaction presque finale.

Le nouvel organisme agira en tant que regroupement des provinces canadiennes où l'acupuncture est légalement reconnue; Québec, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta, Terre-Neuve.

Il s'agira donc d'une association sans but lucratif du type « Fédération des organismes de réglementation en acupuncture au Canada ».

13 INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des actifs nets. L'Ordre gère sa structure de capital de façon à permettre l'atteinte des objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres en fonction des variations de la conjoncture économique et, ainsi détenir des fonds en quantité suffisante afin de maintenir la stabilité de sa structure financière. Les budgets sont approuvés par le Conseil d'administration afin de s'assurer que le capital de l'Ordre est maintenu à un niveau adéquat pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités et obligations.

14 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire de locaux en vertu de baux. Les échéances de ces baux s'échelonnent jusqu'en juin 2020. L'Ordre a effectué un dépôt de loyer qui vient également à échéance en juin 2020. Les loyers minimaux futurs totalisent 357 077 \$ compte non tenu de tout ajustement et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2013 - 35 848 \$	2014 - 37 318 \$	2015 - 37 808 \$
	2016 - 37 808 \$	2017 - 40 013 \$

15 ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu des avis de cotisations de Revenu Québec concernant un ajustement de taux du fonds de service de santé totalisant 19 080 \$ pour les années 2007 à 2010. Ce montant a été imputé aux charges de l'exercice 2011-2012. Depuis janvier 2011, l'Ordre effectue ses remises en fonction du nouveau taux établi par Revenu Québec.

L'Ordre s'est opposé à cet ajustement de taux de façon vigoureuse et a déposé les contestations en conséquence par le biais du Conseil Interprofessionnel du Québec. Tout gain pouvant résulter du dénouement de ce litige sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il se matérialisera.

16 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2012.

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement aucune mauvaise créance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché associé aux titres négociables (obligations) est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres d'institutions financières.

17 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2012.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
 EXERCICE TERMINÉ 31 MARS 2012**

	2012	<i>2011</i>
	\$	\$
ANNEXE "A" - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Charges locatives	37 214	31 108
Assurances	12 598	12 365
Entretien et réparations	15 468	2 210
Fournitures de bureau et papeterie	18 490	23 005
Location d'équipement	3 909	4 004
Frais bancaires	663	891
Dotations aux amortissements – immobilisations	850	940
Dotations aux amortissements – actifs incorporels	15 649	-
	<u>104 841</u>	<u>74 523</u>
	=====	=====

Le message derrière l'image

Afin d'illustrer les façons dont l'acupuncteur contribue au développement durable de la santé, l'Ordre désire afficher le rayonnement de la profession à travers les cinq branches de la méthode traditionnelle chinoise et orientale.

C'est par l'utilisation de cinq photographies narratives que la profession illustre cette complétude. Les photographies ont été sélectionnées de façon à représenter l'acupuncteur à l'œuvre dans les cinq dimensions de sa profession. Chaque photographie est associée à l'identité de l'Ordre qui devient, en quelque sorte, un sceau de reconnaissance, d'approbation et de qualité.

La couverture annonce les cinq modalités thérapeutiques de la profession d'acupuncteur.

Le blanc et les tons clairs sont combinés à des formes arrondies, afin d'exprimer la douceur et la fluidité. Les plans colorés et les textures aux motifs triangulaires permettent d'effectuer des transitions et de mieux définir le rapport de chaque comité. Ces motifs triangulaires forment une rotation perpétuelle en cinq étapes. Non sans rappeler la silhouette de l'identité de l'Ordre, ils expriment la transformation et l'évolution qui caractérise la profession.





Ordre des acupuncteurs du Québec

505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1106, Montréal (Québec) H2Z 1Y7

☎ 514.523.2882 / 1.800.474.5914 📠 514.523.9669 info@o-a-q.org www.o-a-q.org